LA RESTAURATION AU MEYER

Les repas pour les enfants et les adolescents hospitalisés

À l'hôpital, le repas prend une signification particulière car la nourriture fait partie intégrante des soins. Une alimentation correcte est un facteur extraordinaire de santé et les caractéristiques nutritionnelles des aliments deviennent un "ingrédient" précieux dans le processus de guérison. En présence de pathologies particulières, l'intervention nutritionnelle assume des finalités thérapeutiques spécifiques et peut aider à prévenir les complications.

Lorsque le régime est libre, il est possible de choisir selon l'offre du menu; mais s'il est nécessaire de suivre un régime particulier, la diététicienne du Meyer intervient pour expliquer pourquoi certains aliments sont préférables à d'autres.

Bon appétit !

La Direction .

Les repas à l'hôpital pour le parent/accompagnateur

Pour le déjeuner et le dîner le parent/accompagnateur peut bénéficier du service restauration en se rendant directement à la cantine. Les autres membres de la famille/compagnons peuvent se servir au bar de l'hôpital, ouvert jusqu'à 20h30.

Pour profiter du service, il est nécessaire de se munir d'un ticket rouge ou vert (remis par le responsable du service d'hospitalisation).

Le coût du repas, à la charge du parent, est de 5,70 euros.

Horaires de la cantine

- **Déjeuner :** du lundi au vendredi de 14h00 à 15h00 (samedi, dimanche et jours fériés, de 12h00 à 14h00) ;
- **Dîner :** de 18h30 à 20h00

Service de livraison de plateau dans le service

Le repas, gratuit pour l'utilisateur, est livré dans le service sur un plateau exclusivement pour l'accompagnateur du patient en isolement et pour l'accompagnateur du patient de moins de 8 mois hospitalisé (à l'exclusion des services de TIN, RIA, SUB-INT et OBI).

À retenir :

Le service :

- **est accessible à UN SEUL parent/accompagnateur par patient hospitalisé**
- **est exclu dans les cas de l'hôpital de jour et des consultations ambulatoires**